

Annexe à la délibération n°13-2024-04-02

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Produit attendu

Rappel des éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, a été mise en évidence, la maîtrise des flux de déchets collectés sur le territoire tant au titre de la collecte en porte à porte du Reste qu'en apport volontaire ou au sein des déchèteries.

Les taux de valorisation sont significativement supérieurs à la moyenne départementale.

- Ainsi les résultats de la collecte sélective en Uzège/ Pont du Gard sont de 103,48 kg/an/hab. alors que la dernière moyenne départementale connue est de 77 kg/an /hab. pour le Gard ;

La fraction résiduelle de déchets est de 214.21 kg/an/hab. lorsque la moyenne des collectivités rattachées à SRE (hors SICTOMU) est de 315 kg/an / hab. soit 48 % supérieure à celle du SICTOMU. Quant au déploiement du compostage près de 46 % des foyers avec jardin sont désormais équipés de composteurs individuels.

A l'identique, nos résultats de valorisation au sein des déchèteries sont de très bonne qualité puisque la part de tout venant ou déchets divers est passée à 15.99 % alors que le taux habituel était avant 2018 de près de 24 %.

Au final, nous avons pu, grâce à des partenariats locaux avec les communes, les acteurs du monde agricole et de l'industrie, détourner et valoriser par rapport à 2019 et dans un strict respect environnemental plus de 5 071 tonnes, ce qui représente plus de 23.5 % de notre production totale de déchets.

Enfin, des études et partenariats sont mis en place avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques pour prolonger cet effort et faire au cours de la mandature de l'Uzège/Pont du Gard un exemple en matière de prévention et gestion des déchets, tout autant qu'au titre de l'éco-citoyenneté.

Nous espérons que cette pratique saura renforcer l'image touristique du bien vivre en Uzège/ Pont du Gard et participer ainsi au développement économique du territoire.

L'évolution du taux de TEOM

Le taux de la TEOM est désormais unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU. Il a été réduit de 2013 à 2019 pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 et 2020, puis réajusté en 2021 de façon à faire face à l'augmentation de 50 % des coûts de traitement des déchets.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAUX DE TEOM	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %
		↘	↘	↘	↘	↘	↘

	2020	2021	2022	2023	2024
TAUX DE TEOM	12.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1 %	13.1 %
	→	↗	→	→	→

Ce taux est aujourd’hui relativement bas alors même que pour nombre de collectivités, la gestion des déchets, est financée directement ou indirectement pour partie par le budget général. Et ce d’autant plus que nos coûts de traitements à la tonne sont très conséquents.

Et que loin de nous contenter de gérer les flux de déchets, nous intervenons solidairement avec nos communes pour financer leurs équipements de pré-collecte, de vidéo-protection... ou nous participons aux travers de leurs associations ou de leurs établissements scolaires à la nécessaire prise de conscience des enjeux d’éco-citoyenneté.

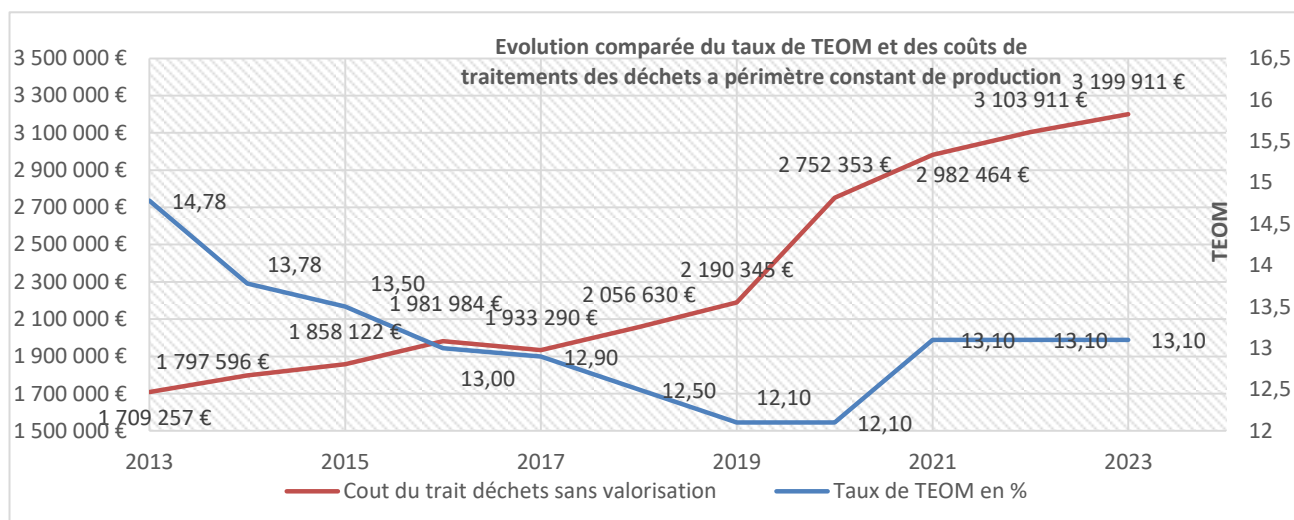
L'évolution des coûts de traitements des déchets et de la fiscalité

Le contexte Gardois, avec la raréfaction des sites et plus encore la situation particulière de notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement, fait de l’augmentation des coûts de traitement des déchets une menace bien réelle.

Et si les coûts de traitements de déchets n’ont cessé d’augmenter au cours des dernières années, l’exercice 2020 aura enregistré une hausse vertigineuse du prix de la tonne puisqu’elle est passée de 96 € à 140 € HT hors TGAP la tonne, soit 46 % de hausse et représentant **une augmentation 1.81 point de TEOM**. Ces coûts de traitement sont restés globalement stables en 2021, 2022 et 2023.

A l’identique, afin de contraindre les collectivités à être plus vertueuses et mettre en place des stratégies et programmes de réduction des déchets, l’Etat a engagé une politique de hausse de la fiscalité additionnelle dite TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui est passée de 24 €/t en 2019, à 25 € en 2020, 37 € en 2021, 45 € en 2022, 52 € en 2023 et atteindra cette année 59 € pour finir à 65 € HT/t en 2025.

Soit en **2025** une dépense complémentaire de 700 000 € soit **1.75 point de TEOM**.



Bilan de l'exercice 2023 et résultat définitif

Résultat de clôture

Les résultats de l'exercice 2023 :

- Section d'investissement	+ 1 004 430.44 €
- Section de fonctionnement	+ 589 579.60 €
- Total	+ 1 594 010.04 €

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2023 a été clôturé
Et les résultats cumulés sont :

Résultat de la section de fonctionnement :	2 589 579.60 €
Résultat de la section d'investissement :	2 715 172.68 €
Résultat de clôture de l'exercice :	5 304 752.28 €

Restes à réaliser

Dépenses d'Investissement :	506 248.80 €
Recettes d'Investissement :	4 750.00 €
Total	501 498.80 €

Résultat définitif

De la section de Fonctionnement :	2 589 579. 60 €
De la section d'Investissement :	2 213 673. 88 €
Cumulé :	4 803 253. 48 €

Nb : Pour faire face au risque de règlement de la Valeur nette comptable Ecoval, une somme de 1 M€ doit être mise en réserve.

Le résultat de l'exercice 2023

Grâce aux efforts de valorisations et de détournements effectués équivalent à 786 000 € nous enregistrons un résultat excédentaire de l'exercice

- Section d'investissement	+ 1 004 430.44 €
- Section de fonctionnement	+ 589 579.60 €
- Total	+ 1 594 010.04 €

Il est important ici de préciser que le résultat de la section d'investissement est dû en partie :

- Au reste à réaliser 501 498,80 M€ liés au différé de livraison de deux véhicules (1 BOM et 1 mini BOM)
- Aux travaux d'extension de la déchèterie de Fournès qui seront engagés en 2024 €.